

*Statue du monarque*

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de commander, sur la colline parlementaire, l'érection d'une statue de Sa Majesté la Reine Elizabeth II pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de son avènement au trône.

Je n'avais pas des opinions bien arrêtées sur la monarchie dans ma jeunesse. Cette question m'était indifférente, mais je me suis rendu compte au fil des ans, et grâce à l'expérience acquise à la Chambre des communes, de mon attachement à cette institution qui a été profitable pour l'ensemble du pays, pour le Commonwealth et pour le monde en général.

J'ajouterai qu'en préparant cette courte allocution cet après-midi, j'en ai profité pour consulter le *hansard* du 2 octobre, à partir de la page 9623, pour voir ce qu'on avait dit la première fois que cette motion a été présentée. J'ai relevé les propos du député de Nepean-Carleton (M. Tupper) lorsqu'il a présenté sa motion. Il a répondu d'emblée à une question qui m'est venue à l'esprit la première fois qu'on m'a demandé d'intervenir cet après-midi pour parler de cette motion, à savoir qu'il n'était pas de mise d'honorer un monarque de son vivant. J'ai cru comprendre que puisqu'on n'avait jamais honoré ainsi un premier ministre de son vivant, nous devrions pas le faire non plus en ce qui concerne un monarque. Le député de Nepean—Carleton a donné la réponse en expliquant que le protocole avait été exposé par le ministre des Travaux publics (M. McInnes) dans une déclaration récente. Cela ne pose donc pas de problème.

J'ai lu ensuite la deuxième intervention qui a été faite au cours de ce débat par mon propre député fédéral, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Son discours m'a beaucoup déçu, je dois dire. Je pourrais le résumer en quelques mots en disant qu'il a invoqué tous les arguments possibles qui militent contre l'érection d'une statue de Sa Majesté sur la colline du Parlement. Il a posé pour la forme des questions auxquelles il n'a pas répondu en n'expliquant pas si le moment était opportun ou non. Il a dit ceci, qui figure à la page 9626:

Mais devrions-nous le faire maintenant? Si oui, comment justifier pareille décision?

Le député n'a jamais répondu à la question. Il n'a jamais dit s'il pensait que c'était ou non une bonne idée; il s'est contenté de poser les questions et de jeter le doute dans les esprits. J'ai été déçu qu'il adopte, comme premier porte-parole du NPD, une attitude aussi négative sur l'érection de cette statue sur la colline.

Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) a fait la troisième intervention la dernière fois que la motion a été débattue. Je me suis dit que lui au moins serait mieux disposé envers la monarchie. Nulle part dans son discours il ne se déclare en faveur du projet. Il dit de belles choses de Sa Majesté, mais quand il a abordé le sujet de la statue, comme le député néo-démocrate, il a rappelé la querelle partisane qu'avait soulevée la statue du premier ministre Lester B. Pearson. Toute discussion sur les premiers ministres est empreinte de sectarisme politique. Les deux députés de l'opposition se sont fondés là-dessus pour expliquer leur peu d'enthousiasme au projet de statue de Sa Majesté. Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) et beaucoup d'autres ont fait valoir que la reine était au-dessus des querelles partisanes. Pourtant, pour une raison que nous ignorons, nous avons

glissé dans une discussion partisane qui a justifié notre opposition au monument à la reine.

● (1720)

Je dois dire que je suis déçu des discours des premiers orateurs des deux autres partis, à qui l'idée d'un monument à la reine n'a pas l'heur de plaire exagérément.

D'autres orateurs, et notamment mon collègue de Bow River, ont prononcé d'excellents discours. Ce dernier a su mettre beaucoup d'émotion dans son discours. Il a également fait des commentaires personnels et je revendique le même privilège.

Ce n'est pas sans une certaine fierté que je souligne que la reine n'est mon aînée que de moins que deux mois. Nous sommes contemporains, elle et moi. C'est un peu pour cette raison que je me suis intéressé à sa carrière.

Il y en a une autre. Quand j'étais jeune, je me suis mis à un moment donné à collectionner des timbres. Le premier timbre canadien à son effigie a été émis en 1935 pour commémorer le jubilé d'argent du roi Georges V, son grand-père. Si j'ai bonne mémoire, elle figure sur le timbre de un cent vert. Ce timbre a un certain intérêt philatélique du fait que chaque plaque de cent timbres comporte un timbre où la future reine a une larme à l'oeil, d'où l'appellation «weeping princess stamp». Voilà une petite anecdote sur le premier timbre canadien à son effigie qui intéresse certainement les philatélistes.

J'ai deux autres raisons personnelles d'être attaché à Sa Majesté qui me motivent à appuyer cette motion. Lors de son passage ici il y a quelques années, ma première épouse et moi avons eu l'occasion de la rencontrer dans les corridors de l'édifice du Centre. C'était bondé de monde mais lorsqu'elle a vu mon épouse, qui était en fauteuil roulant, elle a rapidement traversé le corridor pour venir lui serrer la main. Elle était ce genre de personne. Comme l'a dit le député de Bow River (M. Taylor), elle est chaleureuse et elle aime les gens et elle l'a montré à maintes occasions.

Enfin, j'ai eu, il y a déjà un certain nombre d'années, l'honneur d'échanger des salutations avec son époux, le duc d'Édimbourg, lorsque je pratiquais la médecine. Nous nous sommes salués lui et moi lors d'une rencontre de médecins généralistes tenue au Royaume-Uni. Et voilà qui rend encore plus fort l'attachement que j'ai pour la famille royale.

Lorsque j'ai l'occasion de parler à des élèves du secondaire, j'aime prononcer cinq mots devant eux. Les trois premiers sont «démocratie parlementaire représentative»; je leur explique ces termes. Ils ont une signification profonde pour moi, député. Les deux autres termes sont «monarchie constitutionnelle». Je suis très fier d'expliquer l'importance du terme «monarchie» à ces enfants. Le député de Windsor—Walkerville y a fait allusion. Notre monarque est le chef d'État, contrairement à ce qui se produit dans une république ou dans un régime présidentiel. Je suis très fier d'expliquer les avantages d'avoir un monarque au lieu d'un personnage politique sectaire. Les Américains ont malheureusement un régime dans lequel seulement la moitié environ des gens éprouvent un certain respect à l'endroit du chef d'État. Dans une monarchie, tous les gens peuvent éprouver du respect à l'égard du chef d'État parce qu'elle n'est pas sectaire. Elle remplit vraiment très bien son rôle depuis 35 ans.